

Monsieur Fabrice BRUN

Député de l'Ardèche

*Membre de la Commission des finances, de l'économie générale
et du contrôle budgétaire*

Madame Brigitte BAULAND

Députée suppléante

Urgence signalée

M. Jean-Baptiste LEMOYNE

*Secrétaire d'Etat chargé du commerce extérieur, de
la politique commerciale et du tourisme*

Ministère des Affaires Etrangères

37, Quai d'Orsay

75 007 PARIS

Nos réf : FB/FL 179 - 04 - 2020

Aubenas, le 20 avril 2020

Monsieur le Ministre,

Jean Baptiste,

Je me permets d'attirer à nouveau votre attention sur la situation de la filière du thermalisme dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID-19.

Cette crise plonge les établissements thermaux, les communes thermales et l'ensemble de la filière thermale dans une situation de crise économique sans précédent.

Au-delà des établissements thermaux, l'ensemble du tissu économique des stations thermales (commerces de proximité, résidences de tourisme, restaurateurs...) va subir un choc majeur. Il en résulte que de nombreuses communes de régions rurales ou littorales de taille modeste vont devoir faire face à une augmentation considérable des défaillances d'entreprises, une hausse du nombre des demandeurs d'emplois, ainsi qu'une baisse conséquente de leurs ressources fiscales.

Dans cette perspective, il convient de rappeler que les communes thermales supportent des charges spécifiques liées à leurs équipements et à leurs infrastructures, ces dernières n'étant pas prises en compte de manière satisfaisante au titre de la DGF et du fonds national de péréquation.

Les professionnels du secteur, les élus des territoires concernés attendent aujourd'hui du gouvernement un soutien fort avec une annulation des charges comparables à celle prévue pour le tourisme. Mais aussi, un effort supplémentaire des assureurs, un plan d'accompagnement du commerce de proximité avec l'organisation d'une stratégie raisonnée de réouverture à court terme, et la relance de la promotion du thermalisme à moyen terme.

Ils attendent ainsi la création d'un label sanitaire spécifiant que le thermalisme a mis en place les mesures nécessaires afin de rassurer les curistes lors de la réouverture, lorsque celle-ci sera décidée.

Les stations thermales souhaitent également que l'Etat puisse accompagner les Présidents de régions impliqués dans un plan de soutien spécifique au thermalisme.

Je souhaite aujourd'hui relayer les inquiétudes des communes thermale et ces demandes légitimes. Il en va de la survie de nombreux territoires ruraux et littoraux et de l'ensemble d'un écosystème aujourd'hui grandement fragilisé.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma considération.

Avec mon soutien .

Fabrice BRUN
Député de l'Ardèche

